Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-074 1/3

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 22 septembre à 20h03

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 22/09/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sebastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Mme Laurence Amichaux, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Sébastien Le Ferrec, M. Jean-Marc Payen, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

Procurations :
Mme Laurence Amichaux à Mme Laure Gibou
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M.Damien Rousseau à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Enzo Sodano

Absent :
Aucun

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture
Date de convocation 15/09/2022
Date d'affichage
Nombre de Conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 29

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-074-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUET

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-012 en date du 17 février 2022 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-026 en date du 29 mars 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-057 en date du 23 juin 2022 approuvant l'apurement du compte 1069 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-058 en date du 23 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 2022 du budget ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

CONSIDERANT qu'une erreur technique s'est glissée dans le montant indiqué dans la délibération n°2022-057. Le compte 1069 fait apparaitre un solde débiteur de 140 783,96 €. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires de 0.96 € afin d'apurer le compte 1069 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- **VOTE** la décision modificative n°2 du budget ville 2022 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	3 848 218,73	45 987,05	3 894 205,78	A l'unanimité
014 : Atténuations de produits	771 000,00	- 11 022,00	759 978,00	A l'unanimité
042 : Opération d'ordre transfert entre section	827 779,05	1 324,97	829 104,02	A l'unanimité
	total	36 290,02		

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
74 : Dotations et participations	1 359 344,10	36 290,02	1 395 634,12	A l'unanimité
	total	36 290,02		

Dépenses d'investissement :

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-074-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
21 : Immobilisations corporelles	6 383 133,05	- 27 560,33	6 355 572,72	A l'unanimité
10 : Dotations, fonds divers et réserves	-	0,96	0,96	A l'unanimité
	total	- 27 559,37		

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
13 : Subventions d'investissement	2 251 230,00	44 000,00	2 295 230,00	A l'unanimité
10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 120 000,00	- 72 884,34	1 047 115,66	A l'unanimité
040 : Opération ordre transfert entre sections	827 779,05	1 324,97	829 104,02	A l'unanimité
	total	- 27 559,37		

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-074-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53